

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ASQUES/SAINT-ROMAIN
du 1.12.21**

Présidente : Madame Marie Claude FOURCADET

Présents : Mmes M-Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M. Alain Montion.

Absent excusé : M. Frédéric Vidalenc

Secrétaire : Claude Larroche

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2021 est validé.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération :
 - règlement en investissement des sommes de faible valeur
- Questions diverses :
 - Harmonisation du remboursement des rémunérations dans le cadre des conventions de mise à disposition du personnel
 - Point sur la rentrée

Début de séance à 10h10.

1. Règlement en investissement des sommes de faible valeur :

Il s'agit de récupérer de la TVA sur du petit matériel (équipement de la bibliothèque de St Romain et du bureau de la directrice de l'école d'Asques)

La délibération est votée à l'unanimité.

2. Questions diverses :

En ce qui concerne le remboursement des rémunérations dans le cadre des conventions de mise à disposition du personnel, les deux communes doivent harmoniser leur convention afin que le mode de remboursement soit le même ; Désormais, les primes et indemnités seront prises en charge pour les deux communes.

Il faudra au préalable que chaque maire ait l'autorisation de son conseil municipal pour signer la nouvelle convention.

La rentrée s'est bien déroulée dans les deux communes.

Le service de garderie est parfois saturé. Il semblerait que quelques familles n'aient pas compris le but cette garde. Une note sera envoyée pour préciser les conditions du service.

Le contrôle de l'air dans les classes est devenu obligatoire.

Il est souhaité que tous les membres du SIRP soient invités aux conseils d'école.

Les dates des prochains conseils syndicaux sont fixées : mercredi 9 mars 2022 (vote du budget) et le mercredi 15 juin 2022 à 10h.

Fin de séance à 10h50

Mme FOURCADET

Mme DARCOS

M. MONTION

Mme LARROCHE

Mme MONCHANY